

Concession de plage de Villeneuve-Loubet

Dossier d'enquête publique

Sommaire des pièces

- 1) Cahier des charges de la concession entre l'Etat et la commune de Villeneuve-Loubet
- 2) Plan de situation (R.2124-22 CGPPP 1^o)
- 3) Plan de la concession (R.2124-22 CGPPP 2^o)
- 4) Notice rappelant les modalités de mise en œuvre des principes énoncés aux articles R. 2124-16 du code de la propriété des personnes publiques relatifs aux concessions de plage et durée d'exploitation (R.2124-22 CGPPP 3^o)
- 5) Notice exposant les investissements devant être réalisés ainsi que les conditions financières d'exploitation annuelle (R.2124-22 CGPPP 4^o)
- 6) Notice rappelant les aménagements prévus pour l'accès à la plage des personnes à mobilité réduite (R.2124-22 CGPPP 5^o) - Délibération du 24 mai 2022 renouvellement de la procédure de labellisation handiplage pour les plages du Loup, de la Fighière et des Maurettes.
- 7) Notice relative à l'arrêté du 30 janvier 2015 portant règlement général de police des débits de boissons dans le département des Alpes-Maritimes accompagné d'un plan
- 8) Notice architecturale
- 9) Décret du 10 octobre 2017, portant classement de la commune de Villeneuve-Loubet comme station de tourisme
- 10) Délibération du 09 mars 2023 : Demande de renouvellement de l'attribution de la concession des plages naturelles de la commune auprès de l'état pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2035
- 11) Arrêté préfectoral du 11 juillet 2019 portant retrait de l'AP F09319P0004 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement
- 12) Guide d'intervention coordonnée en cas de ponte de tortue marine en Méditerranée française
- 13) Avis du gestionnaire du domaine public maritime
- 14) Avis du Préfet maritime
- 15) Avis du commandant de zone
- 16) Avis de la direction départementale des finances publiques
- 17) Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique